

## Communiqué

### COMPOSITION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC D'ICI AU 31 DÉCEMBRE 2005

Québec, le 23 novembre 2005 – Les élections municipales du 6 novembre dernier entraînent des changements au sein des instances décisionnelles de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Certains sont immédiats alors que d'autres ne seront effectifs qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Depuis son entrée en fonction à titre de mairesse de la Ville de Lévis, madame Roy-Marinelli est d'office devenue membre du conseil de la CMQ ainsi que vice-présidente du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec. Tel que le prévoit la *Loi sur la CMQ*, le nouveau conseil de la Ville de Lévis a récemment désigné quatre conseillers parmi ses membres pour siéger au conseil de la CMQ. Il s'agit de madame Anne Ladouceur et de messieurs Jean-Pierre Bazinet, Jean-Claude Bouchard et Jean-Luc Daigle. Ces derniers entrent immédiatement en fonction en remplacement des quatre anciens représentants de cette Ville.

Le 6 novembre dernier, les préfets des MRC de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans et de La Jacques-Cartier ont tous été réélus à titre de maires de leur municipalité respective. Ils ont ainsi conservé leurs postes de préfets de MRC et continueront de ce fait à siéger au sein du conseil de la CMQ puisque tous trois y ont un siège qui leur est légalement réservé.

Toujours en vertu de la *Loi sur la CMQ*, la ville qui fait partie de la Communauté métropolitaine est l'actuelle Ville de Québec. Le comité de transition de l'agglomération de Québec n'avait pas pour mandat de traiter de la question de la représentativité de la nouvelle Ville de Québec et des municipalités reconstituées de Saint-Augustin et de L'Ancienne-Lorette au conseil de la CMQ. Le gouvernement aura à statuer sur cette question et à adopter un projet de loi d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Le mandat des membres actuels au conseil de la Ville de Québec se poursuit jusqu'à la fin 2005. Monsieur L'Allier demeure donc président du conseil et du comité exécutif de la CMQ d'ici la fin de la présente année. Il en est de même des autres membres provenant de la Ville de Québec et siégeant actuellement au conseil, au comité exécutif et sur les commissions de la CMQ. Les nouveaux représentants au conseil de la CMQ seront désignés en conformité avec les modifications apportées par le gouvernement à la *Loi sur la CMQ*.